

Révision
& démarche participative
du PLU

Saillans
demain



Saillans demain

Révision
& démarche participative
du PLU

Atelier participatif
29 septembre 2017

Phase PADD

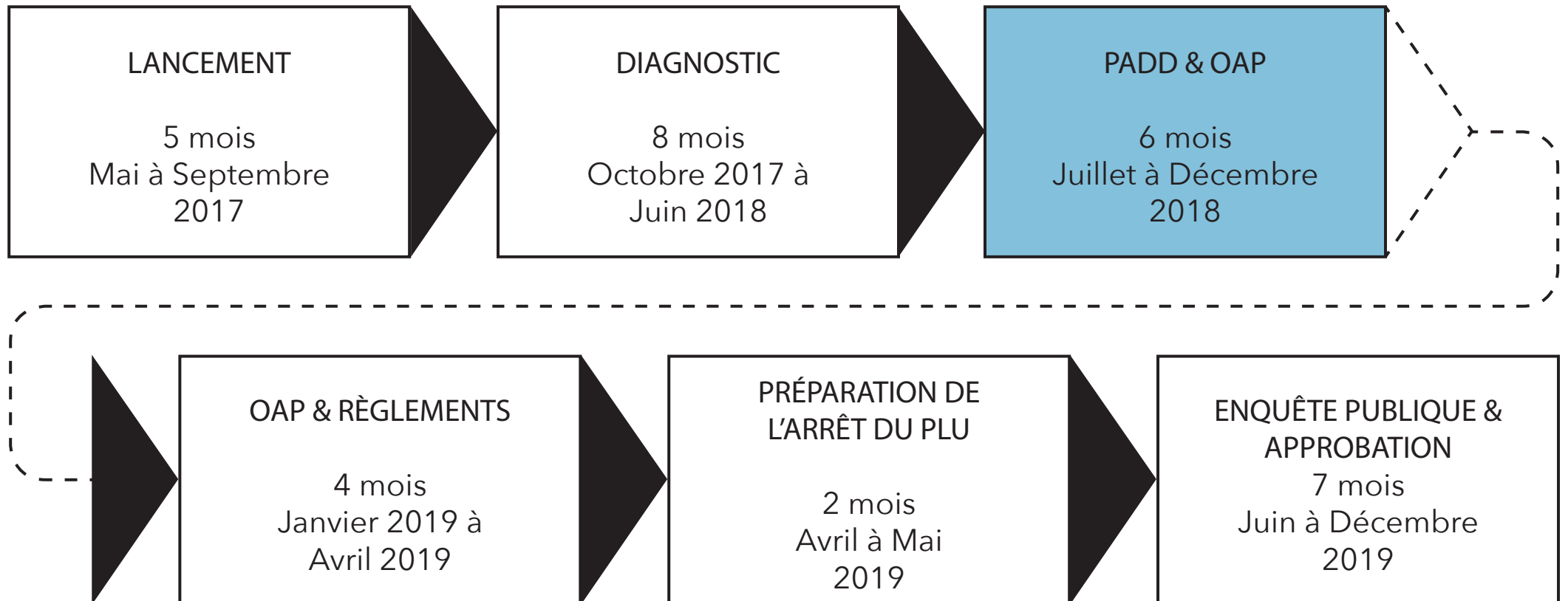
(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Introduction

- > Mot de l'équipe municipale :
« où en est-on dans la révision du PLU ? »
- > Une brève du PLU
- > L'objectif de l'atelier
- > Le déroulement de l'atelier
- > Qu'est-ce qu'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ?

Mot de l'équipe
municipale

Calendrier de la révision du PLU

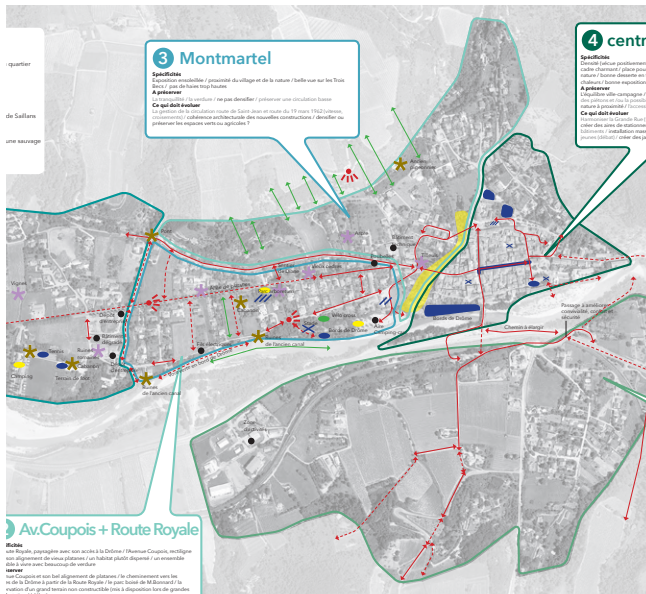


Phase diagnostic : une participation active des habitants



Synthèse des ateliers de quartier

les éléments ont été récoltés suite aux ateliers de quartier réalisés en février 2018 et ouverts à tous



QUESTIONNAIRE À DESTINATION DES HABITANTS Phase diagnostic

Ce questionnaire est organisé par le bureau d'étude en charge de la d'Urbanisme de la commune de Saillans.

Ce questionnaire est pour vous une occasion privilégiée de vous exprimer sur son devenir. Il vise à recueillir les visions que vous avez de celle

Compte-rendu Atelier Futur 02 Phase de diagnostic

Thématique : ATELIER DENSIFICATION

Date : 26/05/2018

Horaire : 14 h - 15h-45

Type d'atelier : Visite ciblée

Lieu : secteur habité au-dessus de la mairie, rue de Trelaville

Animateur : Claire Bonneton

Intervenant : -

Support : grille de lecture (travail en binôme)

Nombre de participants : 7

Un travail actif des membres du Groupe de Pilotage Citoyen (GPC)



Processus d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

le PADD c'est le projet politique de la commune pour les 10 - 15 ans à venir

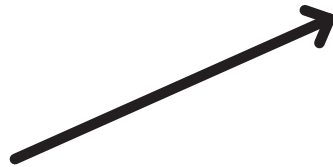
Diagnostic
(bureau d'études,
mairie, habitants,
GPC)



GPC



Concertation



PADD

(débat en conseil municipal
= obligation légale)

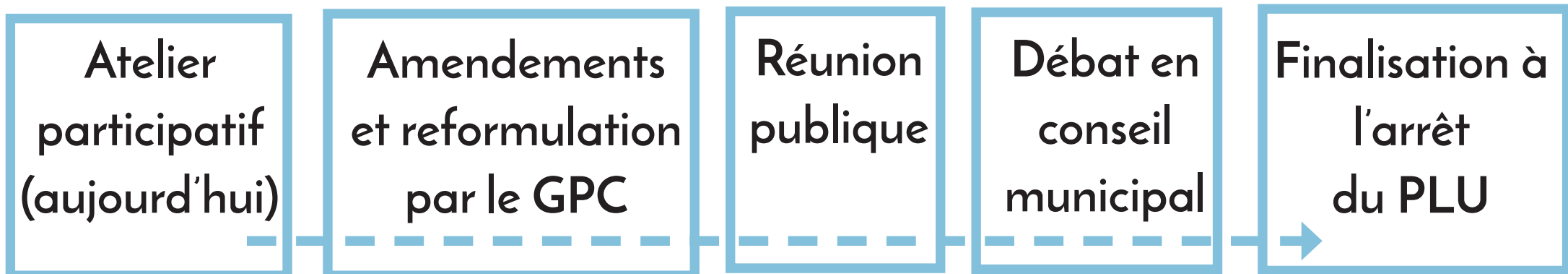
La suite de la phase PADD

Groupe de pilotage citoyen (instance de décision) / Octobre à Novembre 2018 / Finalise le PADD

Café d'urbanisme (lieu de débat) / Date à préciser /
Echanges avec des intervenants sur un thème du PLU

Réunion publique (lieu d'information et de débat sur le contenu du PLU) / Lundi 26 novembre 2018 / Présentation du diagnostic et du PADD

Conseil municipal (instance de décision finale) / Décembre 2018 /
Débat sur le PADD



Que s'est-il
passé jusqu'à
maintenant en
vidéo

L'objectif de l'atelier

Objectifs de l'atelier

Définir les orientations stratégiques et politiques, pour le territoire de Saillans pour les 10 -15 ans à venir.

Base de réflexion :

- les objectifs de révision du PLU qui avaient été élaborés avec les habitants en juin 2016
- les apports du diagnostic issus de la concertation, du travail du bureau d'études, des informations communales, du travail mené par le GPC

Rappel : les objectifs de la révision du PLU (2016)

1/ Encourager les solidarités locales

2/ Renforcer la proximité

3/ Favoriser la convivialité dans un village à taille humaine

4/ Préserver et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune

5/ Améliorer les déplacements et le stationnement au bourg et à ses abords

6/ S'inscrire dans la transition énergétique

Le déroulement de l'atelier

Déroulement de l'atelier

1- Introduction (30')

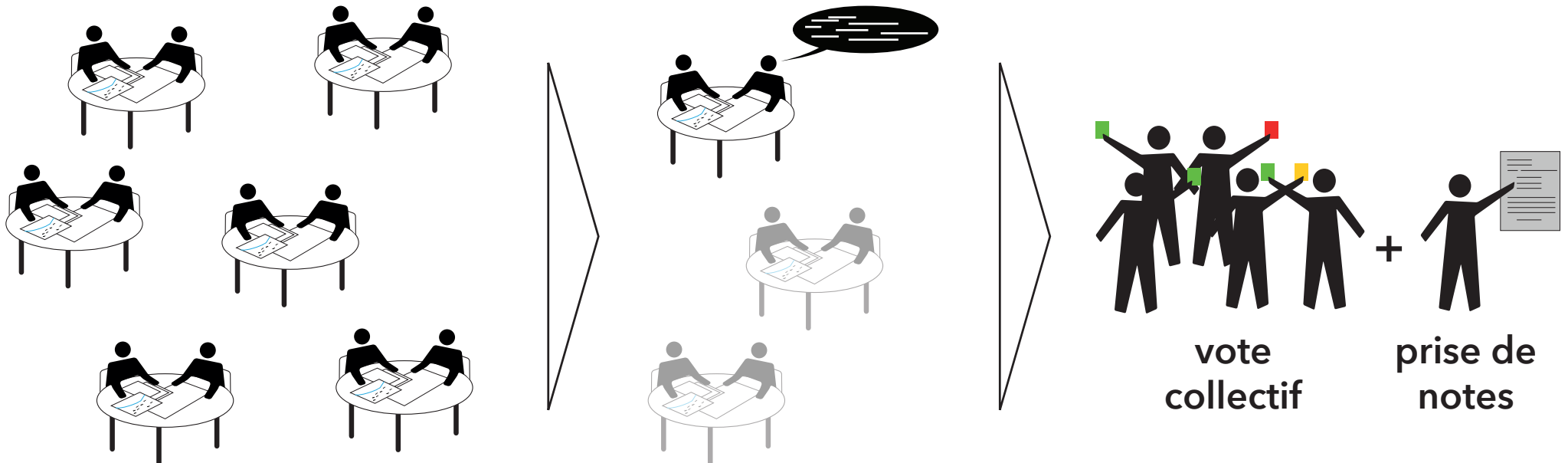
2 - Par table et en plénière (60') :

- Chaque table vérifie :

Les objectifs de révision sont-ils bien complets ?

Sont-ils à reformuler ? A regrouper ? En manque-t-il ?

- Les tables font part de leurs remarques, et au besoin un «color vote» est utilisé pour valider des modifications

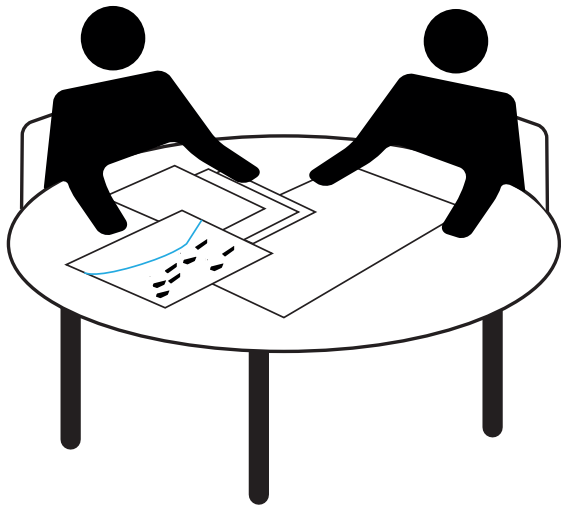


Déroulement de l'atelier

3 - Pause (15')

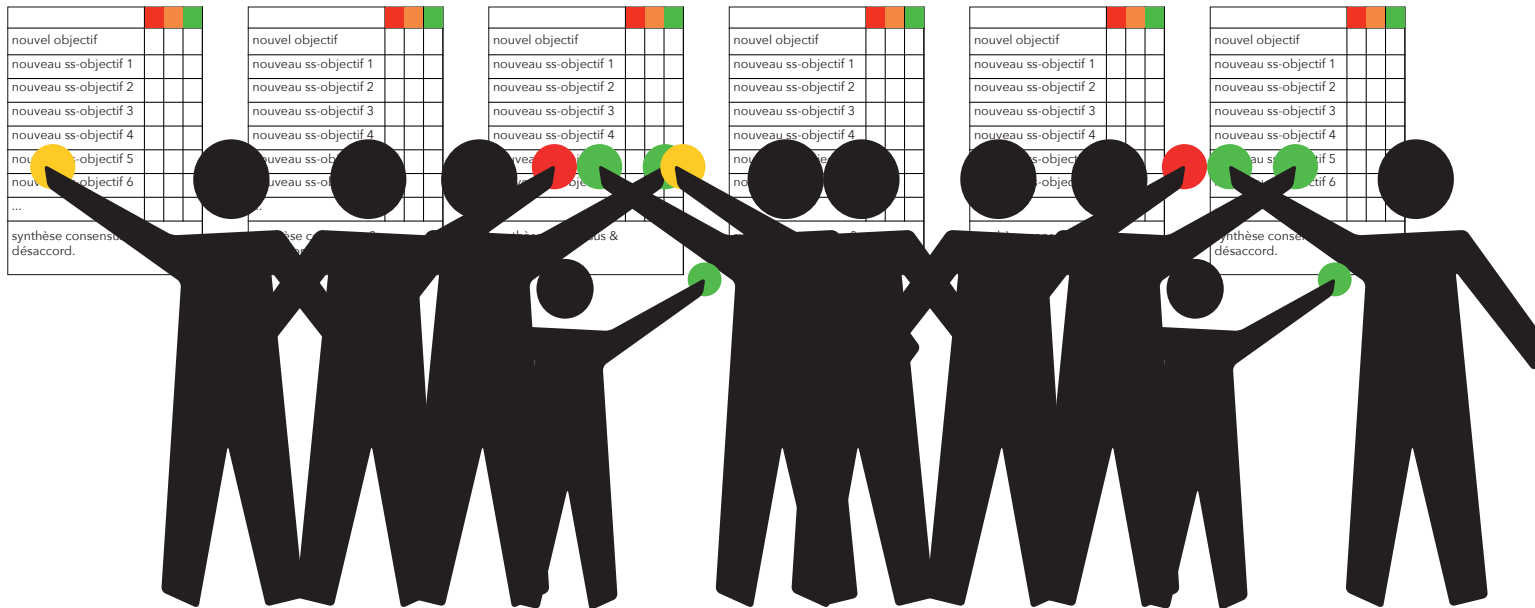
4 - Par table (90 '):

Chaque table travaille sur un objectif : quels sont pour vous les principaux sous-objectifs ?
Détaillez chaque sous-objectif.



nouvel objectif			
nouveau ss-objectif 1			
nouveau ss-objectif 2			
nouveau ss-objectif 3			
nouveau ss-objectif 4			
nouveau ss-objectif 5			
synthèse désaccord.			

5 - En plénière (45 '): Restitution des travaux et vote individuel par déambulation



Qu'est-ce
qu'un PADD ?

Objectifs d'un PLU

- Le PLU doit dépasser la simple gestion foncière de l'espace en traduisant une politique locale d'aménagement
- Le PLU doit être le cadre de cohérence des actions d'aménagement et de développement engagées par la commune
- Le PLU doit répondre à la question suivante : quel «vivre ensemble» souhaite-t-on ?

Documents composant le dossier de PLU

Le PLU est d'abord un **projet**, c'est à dire des choix politiques établis et retenus par la collectivité dans un but de garantir l'intérêt général de l'ensemble de sa population.

- > Un rapport de présentation
- > **Un projet d'aménagement et de développement durables (projet politique) = PADD**
- > Des orientations d'aménagement et de programmation = OAP
- > Un règlement
- > Des documents graphiques
- > Des annexes

C'est quoi un PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- > C'est le **projet politique** de la commune pour les 10 - 15 ans à venir
- > C'est un **document synthétique**, composé d'un texte de quelques pages illustrées
- > De ce projet **découleront les règles** (écrites et graphiques)

C'est quoi un PADD ?





















Le PADD énonce des objectifs :

- > Quels sont **les objectifs et les priorités** pour les années qui viennent en termes de développement et de préservation du territoire ?
- > Ce sont des objectifs **relativement généraux, adaptés aux enjeux de la commune**, qui peuvent trouver une traduction réglementaire (*exemple : «Améliorer le stationnement aux environs du bourg» peut se traduire dans le règlement du PLU par l'acquisition de foncier pour un parking*)
- > Ce ne sont pas des solutions (*exemple : aménager un parking*)

PADD - Exemple 1



LEGENDE

- développement urbain prioritaire (à enveloppe urbaine constante) 
- développement urbain limité 
- coeur de ville (équipements et espaces publics) à redéployer 
- secteurs de développement urbain à maîtriser (O.A.P.) 
- zone d'activités à densifier 
- zones d'activités historiques à requalifier 
- secteur d'équipements publics pouvant être reconfiguré 
- vallée de la Fure et corridor biologique à requalifier 
- façade commerciale à préserver 
- secteur patrimonial à reconquérir 
- secteur agricole stratégique à protéger 
- secteurs agricoles relictuels à préserver 
- traversée du bourg à requalifier 
- cheminements piétons stratégiques de loisirs à valoriser 
- cheminements piétons stratégiques urbains à affirmer 
- principaux éléments patrimoniaux particulièrement remarquables à protéger 
- zones humides à protéger 
- coupure verte à maintenir 
- vue à préserver 
- périmètre de réciprocity des bâtiments d'élevage agricoles à prendre en compte 

PADD - Exemple 1

AXE 1 / Re-dynamiser la ville dans une enveloppe urbaine constante

Re-déployer un véritable coeur de ville autour des équipements

- Pour initier une dynamique positive, en rendant plus lisibles les équipements, en valorisant les espaces publics sous-utilisés
- En améliorant les accès aux équipements (pôle équipements nord, pôle équipement mairie, terrains de sport, etc.)
- En favorisant une mixité économique, en permettant le développement d'activités tertiaires en centre-bourg afin de faire mieux vivre le centre en général et les commerces en particulier

ACTIONS : vocation mixte du centre-ville, instauration d'un périmètre de projet sur le secteur central (mairie - salle polyvalente - église), instauration d'emplacements réservés avec pour objet la création de raccourcis piétons et de continuités piétonnes

Permettre une appropriation du centre par les habitants

- En développant les cheminements et raccourcis piétons (notamment en parallèle à la rue de la République en cours de requalification), en développant un usage élargi du centre par le développement de promenades confortables dans la commune (découvertes de points de vues, cheminements à améliorer en frange Est et Ouest)
- En favorisant et protégeant le petit commerce en centre-ville
- En préservant des secteurs de loisirs dans le centre-bourg : stades mais aussi jardins familiaux et espaces verts

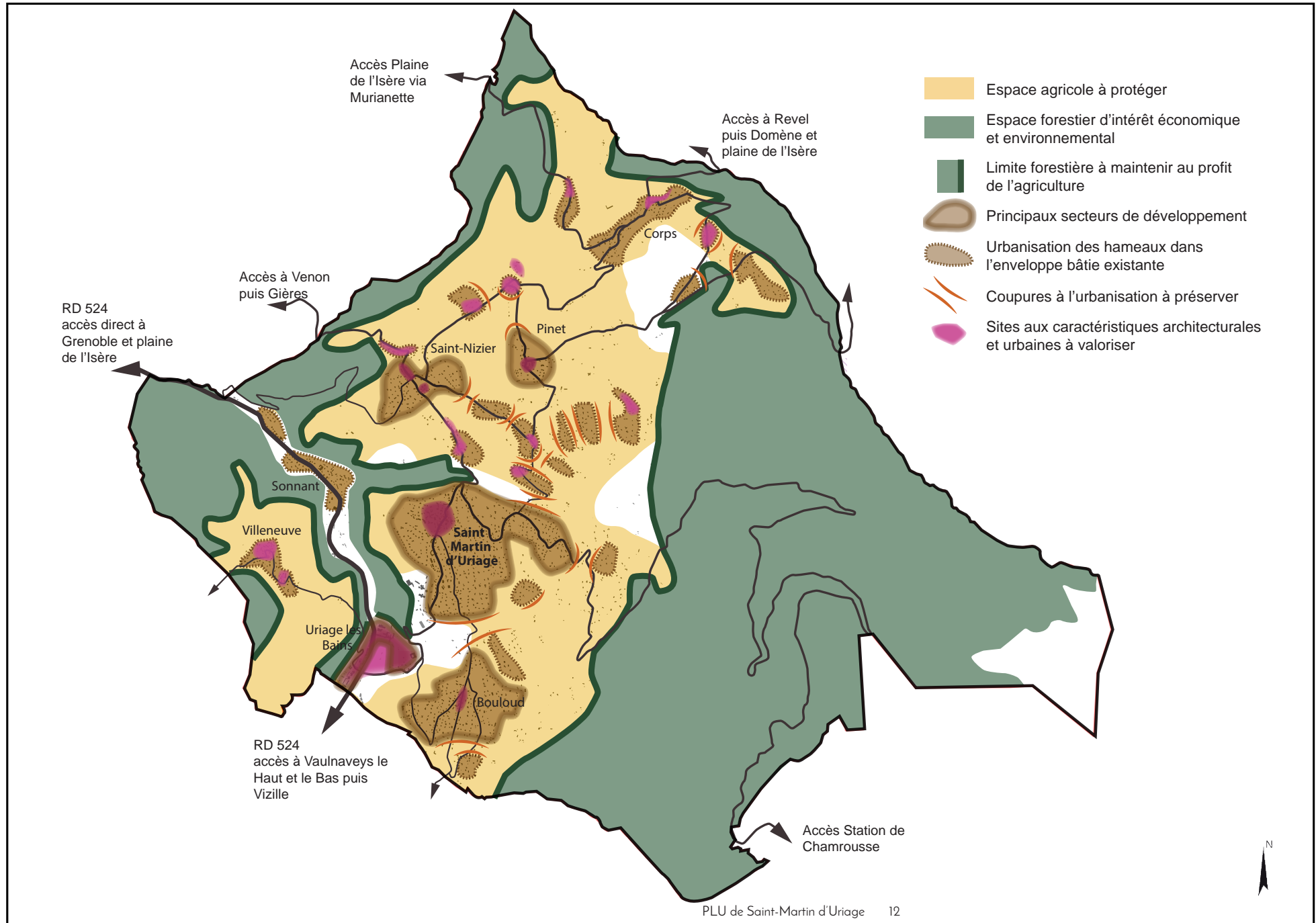
ACTIONS : instauration d'emplacements réservés avec pour objet la création de chemins piétons alternatifs à la rue de la République et en direction de l'extérieur du bourg, préservation du commerce de proximité par l'instauration d'un secteur de préservation du commerce de proximité localisé dans le centre-bourg au titre de l'article L123-1-5-7 bis du code de l'urbanisme, zonage et règlement spécifique pour les sites à vocation de loisirs dans le bourg : les stades, le site des étangs, la piscine, les jardins familiaux publics

Développer du logement complémentaire à celui existant en privilégiant une mixité sociale et une mixité en terme de typologie urbaine

- En maîtrisant fortement le développement de deux secteurs situés en coeur de ville, dont un en renouvellement urbain (friche artisanale) au sud de la place Cardinale (secteur «Carrosserie») et un autre entre le centre-bourg et les écoles (secteur «Ecoles»), en promouvant des typologies d'habitat inexistantes ou peu présentes sur le territoire (petit collectif ou intermédiaire) dans un contexte de qualité spatiale et de connexion à la ville
- En créant environ 210 à 230 logements (dont 140 à 160 sur les deux secteurs faisant l'objet d'OAP identifiés ci-dessus et environ 70 dans les dents creuses) favorisant l'accession des primo-accédants à la propriété privée et en cohérence avec les objectifs du SCoT de la Région urbaine grenobloise
- En développant le logement social (environ 15% des logements des opérations d'ensemble) dans une typologie complémentaire à celle existante (qui est de type «grand ensemble»), en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat et au-delà

ACTIONS : des orientations d'aménagement et de programmation permettant d'encadrer l'organisation et l'aménagement des sites stratégiques en terme de développement, des servitudes de mixité sociale sur le périmètre des OAP au titre de l'article L.123-1-5-16 du code de l'urbanisme

PADD - Exemple 2



Axe 2. Des paysages et un patrimoine rural du Vercors à préserver et à valoriser

2.1 L'occupation agricole du territoire : une activité économique fondatrice du paysage de Montaud

- Affirmer le rôle de l'agriculture dans l'entretien et la qualité des paysages en garantissant la vocation agricole des terres exploitées et de celles qui représentent un potentiel d'exploitation : les terres de proximité des bâtiments d'exploitation, les terres les plus facilement labourables, les surfaces pâturées, les terres en cours d'enrichissement, les parcelles traditionnellement exploitées par des particuliers.
- Limiter le mitage de l'espace agricole en encadrant fortement les occupations et utilisations du sol admises en zone agricole et en créant des zones agricoles non constructibles dans les secteurs les plus sensibles visuellement.

2.2 Les particularités du paysage valorisées

- Mettre en valeur les ouvertures et échappées visuelles, les vues vers les points d'appel ou de repère, depuis les routes et chemins de randonnées en préservant les points de vue les plus emblématiques.
- Protéger la perception et les abords du site du centre-village et du site préservé du hameau des Maîtres en limitant voire stoppant la constructibilité aux abords.
- Préserver la lisibilité du territoire en contenant les hameaux, en évitant le mitage, en valorisant la perception de la trame végétale dans le paysage, en protégeant les éléments que sont les ripisylves des ruisseaux, les haies structurantes et remarquables des espaces agricoles, les lisières forestières des coteaux.
- Garantir l'intégration fonctionnelle et paysagère des bâtiments liés à l'exploitation agricole en recherchant une implantation et une architecture adaptées aux lieux et en évitant le mitage du paysage.

2.3 Un patrimoine urbain et bâti fortement identitaire préservé

- Mettre en valeur le patrimoine bâti emblématique et identitaire de la commune : l'organisation villageoise des ensembles bâtis, le patrimoine bâti et le petit patrimoine, tout en permettant leur évolution mesurée (extensions bâties, intégration de systèmes d'énergies renouvelables). Ceci en protégeant les caractéristiques du patrimoine bâti, en préservant de la démolition le petit patrimoine, en encadrant les réhabilitations de bâtiments et l'évolution de leurs abords, en veillant à la bonne intégration des éléments techniques et fonctionnels comme les systèmes d'énergies renouvelables.
- Insérer harmonieusement les constructions dans leur environnement, notamment l'environnement bâti traditionnel et la topographie, en encadrant leurs implantations et leur architecture.

Questions

?

TEMPS 2

Atelier par tables

Est-ce que les objectifs de révision apparaissent bien complets ?

Certains objectifs sont-ils à reformuler, voir regrouper s'ils sont trop nombreux ?

TEMPS 2

Restitution commune

Certains objectifs sont-ils à reformuler, voir regrouper s'ils sont trop nombreux ?
Faut-il en rajouter ?

TEMPS 3

Pause

TEMPS 4

Atelier par tables

Exemple d'un objectif, de ses sous-objectifs et d'éléments de précisions

Objectif 1 :

Préserver et mettre en valeur les identités paysagères et patrimoniales

Sous-objectif 1.1 :

Favoriser une approche paysagère, des formes urbaines et architecturales adaptées aux balcons de Belledonne

Précisions du sous-objectif :

- . Préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard en maintenant les coupures entre hameaux pour conserver des paysages ouverts à dominante agricole propres aux balcons de Belledonne.
- . Protéger les perspectives, les cônes de vue et points de vue remarquables de la commune.
- . Assurer l'intégration dans le paysage des constructions :
 - . En adaptant les constructions à la pente
 - . En limitant les bouleversements du terrain naturel et la défiguration du paysage
- . En adaptant les abords au contexte et en limitant l'impact des voies d'accès par une réduction de leur emprise et en favorisant la mutualisation.

Sous-objectif 1.2 :

Préserver et valoriser le Bourg de Saint-Martin, centre historique de la commune

TEMPS 5

Restitution commune

- Lecture déambulatoire
 - Vote individuel

Comment être informé

- site internet de la commune /
<http://www.mairiedesaillans26.fr>
- carnet de bord de la révision (via tumblr) /
<https://plusaillans.tumblr.com>
- adresse mail mairie spécifique au PLU /
revisionplu@mairiedesaillans26.fr
- adresse mail du garant de la concertation /
saillans@garant-cndp.fr
- affiches, flyers, lettre d'info, flashinfo, presse locale /

Révision
& démarche participative
du PLU

Saillans
demain